



RÉSIDENCES ADAMAS

2022

du 9 au 18 septembre
au Château de Goutelas
- France (42)

Résident.e.s des éditions 2022 et 2021
Présentation



LES RÉSIDENCES ADAMAS

résidences européennes de recherche en droit

Depuis 2021, le Château de Goutelas - Centre culturel de rencontre, en partenariat avec le Conseil constitutionnel, l'Académie internationale des principes de Nuremberg, l'Association Internationale de Droit Économique (AIDE) et l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ), propose les premières résidences européennes de recherche en droit : les résidences ADAMAS.

S'inspirant des résidences d'artistes, les résidences ADAMAS visent à offrir à de jeunes chercheur.euse.s en droit un séjour de recherche au Château de Goutelas afin de travailler à la réalisation d'un projet personnel.

Le programme de résidence a pour objectifs d'explorer les enjeux contemporains du droit et de favoriser les croisements entre jeunes juristes, créateur.rice.s et universitaires issu.e.s de différentes disciplines.

Les Résidences ADAMAS offrent :

- un séjour dans un site patrimonial singulier, haut lieu du droit et de la culture ;
- un cadre de travail exceptionnel, propice à la recherche ;
- des rencontres entre chercheurs et chercheuses issu.e.s de différentes disciplines du droit ;
- la possibilité d'échanger avec des artistes et professionnel.le.s d'autres horizons ;
- la participation à un séminaire réunissant des juristes universitaires et praticiens.

LE CHÂTEAU DE GOUTELAS

un cadre de travail exceptionnel

La résidence se déroule au Château de Goutelas, lieu de patrimoine, de création et d'innovation, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Situé au coeur d'un site naturel, à distance égale entre Lyon et Clermont-Ferrand, il offre, avec ses espaces d'hébergement et de travail, un cadre propice à la recherche.

Membre du réseau national, européen et international des Centres Culturels de Rencontre, labellisé par le Ministère de la Culture, le Château de Goutelas développe son projet culturel et scientifique autour de trois valeurs, profondément inscrites dans son histoire et toujours à renouveler : l'humanisme, le droit et la création.

Aujourd'hui, dans un souci démocratique et dans une démarche créative, le droit se confronte aux sciences humaines et aux pratiques artistiques et culturelles à travers des rencontres interdisciplinaires, conférences, spectacles et expositions.

www.chateaudegoutelas.fr

Goutelas et le droit

La place singulière du droit, relié de façon inédite à la création, à la culture et à la citoyenneté, est d'abord un hommage à Jean Papon (1507- 1590), bâtisseur du château et Grand Juge du Forez, déjà soucieux en son temps de l'accessibilité des lois en langue française.

Dans les années 1960, aux côtés des paysans, ouvriers et habitants du Forez, de nombreux juristes participent à la restauration du site, entraînés par Paul Bouchet (1924-2019), avocat et conseiller d'État, président d'ATD Quart Monde, lutteur infatigable pour la justice et la dignité de tous. Goutelas devient alors le terrain de débats d'idées et d'expérimentations autour du droit.

Les résidences portent le nom ADAMAS en référence au patrimoine juridique du Château de Goutelas. « Adamas » est la figure de Jean Papon dans l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, qui s'est inspiré du Château de Goutelas et de son cadre idyllique pour l'écriture du célèbre roman.



LES PARTENAIRES

Académie internationale des Principes de Nuremberg

Située à Nuremberg, berceau du droit international pénal moderne, l'Académie de Nuremberg est une fondation consacrée à la promotion du droit international pénal et des droits de l'Homme. Consciente de cet héritage historique, l'Académie de Nuremberg apporte son soutien à la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux fondamentaux tels qu'ils ont été universellement reconnus, à savoir : le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. L'Académie de Nuremberg promeut les principes de Nuremberg et l'état de droit, visant, par sa mission, à atteindre une paix durable par la justice, ainsi qu'à approfondir les connaissances et à renforcer les capacités des personnes impliquées dans les procédures judiciaires relatives aux crimes internationaux fondamentaux. Le Prix de Recherche de l'Académie internationale des principes de Nuremberg permet à un.e chercheur.se de participer aux résidences.

www.nurembergacademy.org



AIDE - Association Internationale de Droit Economique

L'AIDE est une association scientifique internationale francophone. Elle regroupe des juristes et des économistes, des gestionnaires et des politologues, théoriciens et praticiens, qui estiment indispensable de s'engager dans une réflexion interdisciplinaire. En vue de favoriser les échanges et la collaboration entre chercheurs, enseignants et praticiens, l'AIDE organise des colloques et des séminaires. Elle anime des réseaux de recherche et de réflexion pratiques transnationaux.

En outre, elle publie la Revue Internationale de Droit Économique, RIDE et diffuse des informations sur les activités de ses membres et sur les principales initiatives internationales prises dans le domaine du droit économique. L'AIDE est soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette année, l'AIDE lance un prix destiné à cofinancer avec le CREDIMI (Université de Bourgogne) et le GREDEG (Université Côte d'Azur) le séjour de recherche d'un.e jeune chercheur.se.

www.aide-ride.org



Conseil Constitutionnel

Le Conseil constitutionnel décerne annuellement un prix à une thèse portant sur la justice constitutionnelle et son histoire, ou sur les autres compétences du Conseil constitutionnel. Ce prix a pour vocation de consolider le trait d'union entre l'Université et le Conseil constitutionnel, en demeurant au plus près de la recherche doctrinale et en soutenant un docteur en droit, notamment par le financement de la publication de ses travaux.

A l'initiative du Président du Conseil constitutionnel, le ou la lauréat.e du Prix de Thèse 2021 est invité.e à participer aux résidences Adamas, aux côtés de jeunes juristes issus de différentes institutions européennes.

www.conseil-constitutionnel.fr



IERDJ - Institut des études et de la recherche pour le droit et la justice

L'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice est né du rapprochement de deux entités riches d'une longue expérience de plusieurs décennies : l'Institut des hautes études sur la justice d'une part et la Mission de recherche Droit et Justice d'autre part, dont il réalise la fusion, poursuit mais aussi prolonge les missions. Le groupement a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels concernés, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.

L'IERDJ décerne annuellement deux prix de recherche, le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice et le Prix Vendôme, attribué conjointement avec le ministère de la Justice. Ces deux prix récompensent une première recherche de qualité relevant du droit et des sciences sociales (Prix Jean Carbonnier) ou du champ pénal (Prix Vendôme). Ils témoignent du soutien de l'IERDJ aux jeunes chercheur.es travaillant dans les domaines du droit et de la justice.

www.gip-ierdj.fr



LES RÉSIDENT.E.S 2022



Camille AYNÈS
Lauréate de la Mention Spéciale du Prix Vendôme 2021 décerné par l'IERDJ et le Ministère de la Justice

« La privation des droits civiques et politiques. L'apport du droit pénal à une théorie de la citoyenneté. », Institut Universitaire Européen de Florence (co-dir. Loïc Azoulai et Olivier Beaud)

Biographie

Issue d'une double formation en droit et en philosophie, Camille Aynès est docteur en sciences juridiques de l'Institut Universitaire Européen de Florence. Elle y a soutenu en 2020 une thèse intitulée « La privation des droits civiques et politiques. L'apport du droit pénal à une théorie de la citoyenneté ». À la frontière du droit public et du droit pénal, ce travail a été récompensé par une mention spéciale du prix Vendôme, par le prix de thèse Dalloz 2021 et par le prix de thèse Joinet 2021 (catégorie « Concepts fondamentaux du droit constitutionnel »). Qualifiée aux fonctions de Maître de conférences en droit public (section 02) et en philosophie (section 17), Camille Aynès a été accueillie en 2021-2022 comme chercheuse post-doctorante au Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) de l'Université Paris Nanterre. Avec le soutien de l'IERDJ, elle y a organisé et dirigé scientifiquement un colloque de deux journées sur la notion de citoyenneté (« Entre inclusion et exclusion : la double face de la citoyenneté ») qui a rassemblé juristes, historiens, philosophes et politistes. Elle dirige la publication prochaine des Actes. Camille Aynès est depuis la rentrée 2022 enseignant-chercheur contractuel à l'École Normale Supérieure (Ulm) où elle enseigne le droit constitutionnel, le droit de l'Union européenne et le droit américain.

Présentation du sujet de thèse

La thèse de Camille Aynès se propose d'analyser la notion de citoyenneté en creux, à partir de l'étude du non-citoyen. L'exclu examiné n'a pas été la figure attendue de l'étranger, mais celle davantage méconnue et sous-théorisée du criminel ou du délinquant. Elle s'est intéressée autrement dit à celui que l'on nomme communément dans le débat public et politique « le mauvais citoyen » : celui qui, à la suite d'une condamnation, est exclu de la communauté par des peines le dégradant sinon de sa qualité de citoyen, du moins de (certains de) ses droits civiques et politiques. Ce choix épistémologique a permis à l'auteur i) d'examiner sous un jour nouveau les bénéficiaires de la citoyenneté, sa nature (les valeurs qu'elle protège) et son contenu matériel (les droits et les devoirs du citoyen) ; ii) de démontrer que le régime actuel de la citoyenneté est traversé par une tension, tension qui résulte d'une évolution inachevée entre deux modèles. Ce travail a été publié en 2022 dans la collection « Bibliothèque des thèses » des éditions Dalloz (vol. 211, 514 p.).

LES RÉSIDENT.E.S 2022



Rym FASSI FIHRI
Lauréate du prix de thèse décerné par Conseil Constitutionnel

« Les droits et libertés du numérique : des droits fondamentaux en voie d'élaboration : étude comparée en droits français et américain. », Université de Bordeaux (co-dir. Ferdinand Mélin-Soucramanien et Pauline Gervier.)

Biographie

Née à Fès, au Maroc, en 1992, Rym Fassi Fihri y a grandi jusqu'à ses 18 ans. Elle a par la suite, effectué ses études de droit à l'Université de Bordeaux, et a préparé un doctorat après un mémoire de recherche de master 2 consacré à la protection des données à caractère personnel. Elle a donc poursuivi ses études en thèse de doctorat pendant cinq années sur le sujet : « Les droits et libertés du numérique : des droits fondamentaux en voie d'élaboration. Étude comparée en droits français et américain ». Deux éléments ont déterminé le choix de ce sujet. Tout d'abord, sa double culture lui a donné le goût de la comparaison entre les systèmes juridiques. Ses études de droit lui ont ensuite permis de penser de la manière la plus stimulante le changement social. Rym Fassi Fihri est actuellement enseignant-chercheur en droit public à l'Université de Bordeaux.

Présentation du sujet de thèse

La révolution numérique transforme-t-elle les droits et libertés fondamentaux au point de donner naissance à une nouvelle catégorie de droits ? De prime abord, il est permis d'en douter puisque le propre d'un droit fondamental est de pouvoir faire l'objet d'une interprétation évolutive. Traditionnellement donc, les catégories de droits fondamentaux existantes suffisent à résoudre des difficultés inédites. Il en va ainsi des droits consacrés après la Révolution française de 1789 dont l'interprétation varie selon les évolutions de la société. Et pourtant... l'étude révèle que de nouveaux droits fondamentaux exclusivement dédiés à la sphère numérique sont consacrés en France et aux États-Unis : le droit à la protection des données à caractère personnel, le droit à l'oubli, le droit à l'autodétermination informationnelle et le droit d'accès au numérique. Ces droits et libertés du numérique présentent plusieurs spécificités, et ce en dépit de leur arrimage au droit au respect de la vie privée ou à la liberté d'expression. D'une part, ils bénéficient d'une logique conceptuelle différente de celle des droits qui leur servent de fondements. À titre d'illustration, on ne peut se satisfaire d'une assimilation du droit à la protection des données au droit au respect de la vie privée. D'autre part, les droits et libertés du numérique font l'objet d'un régime juridique original qui implique de les analyser comme des droits fondamentaux différents.

Ainsi, le défaut apparent d'autonomie des droits et libertés du numérique ne saurait conduire trop hâtivement à sous-estimer leur intérêt juridique. D'autant plus que leur rattachement aux droits classiques apparaît largement préjudiciable à la protection de leurs titulaires. En effet, le raisonnement par analogie cher au législateur, au constituant ou aux juges donne souvent lieu à des solutions inadaptées. Ce travail comparatif consiste à rechercher, dans deux espaces juridiques a priori opposés sur la question, ce qui pourrait fonder l'autonomie des droits et libertés du numérique qui tendent progressivement à devenir une catégorie de droits fondamentaux autonome.

LES RÉSIDENT.E.S 2022



Mona GIACOMETTI
Lauréate du Prix Vendôme 2021 décerné par l'IERDJ et le Ministère de la Justice

« La récolte transfrontière de preuves électroniques dans le contexte européen. Construction d'un modèle à l'aune d'une nouvelle conception de la souveraineté des États. » Université catholique de Louvain-la-Neuve (dir. Marie-Aude Beernaert)

Biographie

Mona Giacometti est Docteur en droit auprès de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, où elle a soutenu sa thèse de doctorat consacrée à la récolte de preuves électroniques dans le contexte européen en juillet 2020. Elle propose, au terme de sa recherche, la construction d'un modèle de récolte de preuves électroniques, à l'aune d'une nouvelle conception de la souveraineté des États. Son modèle est fondé sur des critères de juridiction de nature à encadrer l'action des autorités d'investigation tout en assurant l'efficacité des enquêtes pénales. Il se veut résolument pratique afin de pouvoir être utilisé par les autorités des États membres de l'Union européenne. Aujourd'hui, Mona Giacometti enseigne divers cours liés à la matière pénale auprès de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université Saint-Louis-Bruxelles. Parallèlement à ses activités académiques, elle exerce la profession d'avocat auprès du Barreau de Bruxelles depuis 2011.

Présentation du sujet de thèse

Les preuves électroniques sont devenues un enjeu crucial dans le cadre des enquêtes pénales. Elles existent en effet dès lors qu'un système informatique est utilisé, que ce soit pour faciliter la commission d'une infraction - traditionnelle ou de nature informatique - ou pour stocker ou transmettre certaines informations dont le contenu peut s'avérer déterminant dans le cadre d'une investigation.

La question qui a retenu l'attention de Mona Giacometti dans le cadre de sa thèse tient au fait que ces preuves se trouvent « dans le cyberspace ». Un tel constat impose certaines réflexions relatives aux limites territoriales de l'intervention des autorités en charge des investigations, lorsque celles-ci souhaitent récolter des preuves électroniques. Généralement, les autorités d'enquête déploient leurs pouvoirs d'investigation sur le territoire de l'Etat auquel elles ressortissent, tandis qu'elles sollicitent leurs homologues étrangères lorsqu'elles entendent obtenir des preuves qui se trouvent sur le territoire d'un Etat tiers. La démarche est essentielle pour assurer la souveraineté de cet Etat tiers. La récolte de preuves électroniques semble néanmoins mal s'accommoder d'un tel mode de fonctionnement.

L'ambition de la recherche doctorale a été d'apporter des solutions en vue de rencontrer le double objectif d'assurer l'efficacité de la récolte des preuves électroniques et le respect de la souveraineté des Etats tiers. Mona Giacometti propose ainsi la construction d'un modèle de récolte de ces preuves électroniques, fondé sur des critères de juridiction de nature à encadrer l'action des autorités d'investigation tout en assurant l'efficacité des enquêtes pénales. Ce modèle se veut résolument pratique afin de pouvoir être utilisé par les autorités des Etats membres de l'Union européenne.

LES RÉSIDENT.E.S 2022



Enguerrand MARIQUE
Lauréat ex-aequo du prix de thèse décerné par l'AIDE

« Des outils juridiques pour construire la confiance dans les plateformes digitales. » CRIDES, JURI, Université catholique de Louvain-la-Neuve (dir. Alain Strowel)

Biographie

Enguerrand Marique a étudié le droit en Belgique, en Angleterre et aux Etats-Unis. Il est aujourd'hui chargé de cours (universitaire docent) au sein d'une chaire sur la résolution des litiges digitaux et les institutions de résolution des litiges à l'Université Radboud de Nimègue (STeR) aux Pays-Bas. Il est également professeur invité à l'Université Saint-Louis Bruxelles et maître de conférences invité à l'UCLouvain (CRIDES) en Belgique.

Présentation du sujet de thèse

Dans le cadre de sa thèse, Enguerrand Marique s'est intéressé à la politique numérique de l'Union européenne, et en particulier à la régulation des plateformes en ligne. Il a analysé différents outils techniques et juridiques mis en place en vue de « créer la confiance » dans l'économie numérique, ainsi que la responsabilité du législateur, des plateformes et des usagers dans l'utilisation de ces outils.

Dans le cadre de ses recherches il examine les questions d'accès à la justice dans un cadre de numérisation des systèmes judiciaires. Il examine en outre les questions de discrimination dans l'économie collaborative.

A travers ses recherches, Enguerrand souhaite développer des questions humanistes, à une heure paradoxale dans le développement des nouvelles technologies. D'une part, les discours politiques semblent prôner le développement des nouvelles technologies pour résoudre l'ensemble des problèmes auxquels les individus sont confrontés. D'autre part, ces mêmes technologies sont pointées du doigt pour leur caractère manichéen et clivant, à l'opposé des compromis pourtant nécessaires au bon fonctionnement des sociétés démocratiques.

LES RÉSIDENT.E.S 2022



Pierre MICHEL

Lauréat ex-aequo du Prix de thèse décerné par l'AIDE, candidature soutenue par l'Académie Internationale des Principes de Nuremberg

« Le transfert des concepts sociopolitiques dans le droit : le cas du genre. », Université Aix-Marseille (co-dir. Frédéric Rouvière et Hélène Thomas)

Biographie

Pierre Michel est docteur en droit privé, qualifié aux fonctions de maître de conférences, rattaché au Laboratoire de théorie du droit d'Aix-Marseille Université. Actuellement attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Montpellier, il sera enseignant-chercheur contractuel à partir du 1er septembre 2022 au sein de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Présentation du sujet de thèse

Cette étude propose une analyse d'ensemble du transfert du concept de genre dans le droit. Longtemps inconnu, ce concept, comme les études qui y sont consacrées, attire fréquemment la méfiance voire la défiance des juristes. Cependant, le genre est un outil particulièrement pertinent pour comprendre les fondements et les mécanismes des règles juridiques permettant une différenciation des personnes en fonction d'attributs sexués. En ce sens, le droit n'a jamais été hermétique au genre, puisque ce dernier est en partie le fruit d'une production juridique. L'incapacité juridique des femmes, l'indisponibilité de la mention de sexe à l'état civil ou encore l'exclusivité hétérosexuelle du mariage étaient des marqueurs de la présence implicite du genre dans le monde du droit. Or, avec la libéralisation des mœurs et sous la pression des luttes féministes et LGBTQI+ pour l'égalité, le droit a connu des mutations profondes s'inscrivant dans un mouvement général d'effacement des distinctions juridiques entre les sexes, les sexualités et les identités sexuées. Pour ce faire, le concept de genre est devenu l'instrument juridique ad hoc pour appréhender l'architecture sexuée du droit, mais également pour en ambitionner la refonte. Pour toutes ces raisons, son transfert dans le droit est apparu nécessaire pour parvenir à instaurer une égalité réelle entre les personnes. Depuis 2015, le genre est ainsi devenu une notion juridique présente dans l'ordre juridique français. Face à cette imbrication entre droit et genre, l'étude révèle leurs influences mutuelles qui se manifestent principalement par une neutralisation réciproque de l'un et l'autre. Le droit neutralise la dimension politique et militante du genre pour le conformer à l'essence formelle du droit tandis que le genre neutralise la dimension sexuée et hétéronormative du droit afin de rendre effective l'égalité entre les personnes. La neutralisation juridique du genre par le droit procède à une altération substantielle de ce concept, là où la neutralisation genrée du droit aboutit à une déssexualisation de la famille et à la déssexualisation de la personne. En définitive, l'étude de la transposition juridique du genre est l'occasion d'une réflexion générale sur les impensés et les non-dits du droit dans sa catégorisation sexuée des individus.

LES RÉSIDENT.E.S 2021



Guillaume CHETARD

Lauréat du Prix Vendôme 2020 décerné par la Mission de recherche Droit et Justice et le Ministère de la Justice

« La proportionnalité de la répression. Étude sur les enjeux du contrôle de proportionnalité en droit pénal français », Université de Strasbourg (dir. Jocelyne Leblois-Happe et de Patrick Wachsmann).

Biographie

Guillaume Chetard est docteur en droit privé et sciences criminelles de l'Université de Strasbourg, où il a soutenu en 2019 sa thèse consacrée à la proportionnalité de la répression. Parallèlement à la rédaction de cette thèse, il a animé des travaux dirigés de droit pénal et de droit des obligations à l'Université de Strasbourg et participé à plusieurs projets de recherche collectifs dans le même domaine. Il a notamment contribué à un ouvrage collectif présentant, en langue anglaise, comment neuf systèmes juridiques nationaux européens abordent la responsabilité pénale des décideurs politiques. En 2020, il est qualifié aux fonctions de Maître de conférences et recruté comme enseignant-chercheur contractuel à l'Université de Haute-Alsace. Il y enseigne le droit pénal spécial, la procédure pénale, les libertés publiques et le droit des contrats spéciaux. Il prépare actuellement, avec le même groupe international de chercheurs, un nouvel ouvrage collectif sur l'impact de la crise sanitaire sur le droit pénal en Europe et en Amérique du Sud.

Présentation du projet de recherche

Les recherches de Guillaume Chetard se focalisent sur le droit pénal, appréhendé à la lumière des droits fondamentaux, de la théorie du droit et d'éléments de droit comparé. Les travaux déjà consacrés au principe de proportionnalité en droit pénal ont permis de soulever des problématiques qui appellent des approfondissements. Il en va ainsi des techniques de choix de la peine. La sanction pénale constitue un horizon indépassable du droit criminel. Sa nécessité de principe semble s'imposer comme une évidence, alors même qu'il est quasiment impossible de la justifier au niveau particulier avec une rigueur satisfaisante. Le droit a donc élaboré des techniques de choix qui tendent à rationaliser cette « décision impossible ». Ces techniques reflètent certains présupposés du système dans lequel elles s'inscrivent. À cet égard, deux modèles semblent pouvoir s'opposer. Un premier modèle repose sur une relative liberté de choix de la peine par le juge, tempérée par une obligation de motivation de sa décision au regard des circonstances de la cause. Le second modèle, adopté par de nombreux droits de Common Law, vise au contraire à restreindre la décision du juge par la création de barèmes, les « directives de choix de la peine » (sentencing guidelines). Les recherches à venir viseront à approfondir cette distinction et à la mettre à l'épreuve.

LES RÉSIDENT.E.S 2021



Aude BREJON
Lauréate du Prix de Recherche de l'Académie internationale des principes de Nuremberg

« Étude comparative des procureurs près les juridictions pénales internationales », Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) Université Paris II Panthéon-Assas, Son projet de recherche : « L'après-procès pénal international »

Biographie

Docteur en droit international public de l'Université Paris II Panthéon Assas, Aude Brejon a soutenu en décembre 2020 une étude comparative des procureurs près les juridictions pénales internationales. Ce travail d'analyse et de comparaison sans précédent des normes statutaires auxquels ces procureurs sont assujettis démontre l'évolution de leur rôle. Cette thèse d'envergure met au jour la complexité de la transposition de ces éléments centraux du procès pénal étatique dans l'espace international. Elle allie l'étude des normes nationales et internationales à la pratique, Aude Brejon étant intervenue dans le cadre de plusieurs affaires pénales internationales. Son approche intégrative de la justice pénale internationale l'a conduite à étendre ses recherches à d'autres aspects du droit international pénal, notamment dans ses articles et chroniques. Elle est aujourd'hui codirectrice de la revue *Droits fondamentaux* et membre du comité éditorial de l'Annuaire français de justice transitionnelle et poursuit ses recherches en droit international pénal, en droit international général et en droit international des droits de l'homme dans les centres auxquels elle est associée.

Présentation du projet de recherche

Aude Brejon développe aujourd'hui un projet de recherche sur l'après-procès pénal international. L'application des décisions des juridictions pénales internationales par les États ne connaît qu'une harmonisation limitée, empêchant le droit international de jouer son rôle de garant à l'égard des parties intéressées à la cause. Une étude de l'après-procès pénal international s'avère ainsi nécessaire afin de permettre à la justice pénale internationale, dans cette phase post-processuelle, de satisfaire aux deux objectifs inhérents à toute justice pénale : la punition et la réhabilitation. Ce projet de recherche consiste donc dans un premier temps en une collecte des normes et pratiques en matière d'exécution des peines, tant nationales qu'internationales, pour établir un panorama significatif. Dans un second temps, l'efficacité de ces normes d'exécution des peines prononcées à l'encontre des criminels de droit international doit être évaluée. Ce processus permettra de construire, dans un troisième temps, un modèle normatif respectueux des droits et des intérêts de l'ensemble des sujets de droit international et des collectivités concernées.

LES RÉSIDENT.E.S 2021



Thibaut LARROUTUROU
Lauréat du Prix de thèse du Conseil constitutionnel
« Question prioritaire de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité », Université Jean Monnet, Saint-Etienne (dir B. Bonnet).

Biographie

Thibaut Larrourou est, depuis le 4 décembre 2020, docteur en droit public de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne. Sa thèse, portant sur le sujet « Question prioritaire de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité », a été récompensée par le prix de thèse du Conseil constitutionnel 2021, le prix de thèse Joinet 2021 (ex aequo, catégorie « Protection interne, européenne et internationale des droits fondamentaux ») et le prix d'excellence « Doctorat » de la Fondation UJM. Après avoir été référendaire à la Cour européenne des droits de l'homme entre 2017 et 2020, il est depuis le 1er septembre 2022 maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Présentation du projet de recherche

Le projet sur lequel Thibaut Larrourou va travailler pendant la résidence Adamas s'intitule « Convention européenne des droits de l'homme et contrôle de la loi ». Eu égard aux récents débats sur le contrôle concret de l'application de la loi développé dans les dernières années par les juridictions suprêmes françaises, il s'agit d'étudier dans quelle mesure le droit de la Convention européenne des droits de l'homme impose ou encourage le développement d'un contrôle de la loi et de son application, à la fois par la Cour européenne des droits de l'homme et par les juridictions nationales. Cette étude a été publiée dans la revue *L'Europe des droits & libertés*.

LES RÉSIDENT.E.S 2021



Maxime LASSALLE
Lauréat du Prix de l'Association internationale de Droit Economique

« L'accès extraterritorial aux données bancaires dans le cadre de l'enquête pénale. Perspective transatlantique », Université Paris Nanterre et Université du Luxembourg (co-direction P. Beauvais et K. Ligeti).

Biographie

Maxime Lassalle est maître de conférences à l'Université de Bourgogne (CREDIMI) depuis le 1er septembre 2021. Il a été doctorant à l'Université du Luxembourg et à l'Université Paris Nanterre (CDPC) ainsi que postdoctorant au Max Planck Institute for the Study of Crime, Security and Law (Allemagne).

Présentation du projet de recherche

Dans le cadre de sa thèse, il s'est intéressé à la question de la participation des banques dans l'enquête pénale. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure les banques, des entreprises privées, peuvent partager les informations qu'elles collectent sur leurs clients avec les polices de différents Etats. Dans le cadre de son postdoctorat, il poursuit sur ce chemin en travaillant sur les partenariats public-privé en matière de financement du terrorisme. Il s'agit de replacer les mécanismes de coopération entre banques et police dans le contexte plus général de la coopération entre le secteur public et le secteur privé en matière répressive. Cette coopération, qui peut s'apparenter à une forme de surveillance, tend à s'accroître. Cela soulève des questions liées à l'équilibre liberté/sécurité, un de axes de recherche de la saison culturelle 2021-2022 du Château de Goutelas.



RÉSIDENCES ADAMAS 2022

Château de Goutelas
Centre culturel de rencontre

277 route de Goutelas
42130 Marcoux

04 77 97 35 43
centreculturel@chateaudegoutelas.fr

www.chateaudegoutelas.fr

